

Casio SE S100

Modifier les taux de TVA

ACE Tognina • caisse.ch • Guide simplifié Suisse • 5 octobre 2026

Pour une caisse déjà programmée en prix TTC. Cette fiche modifie les taux ; elle ne crée pas automatiquement l'affectation des articles aux taxes.

1 Préparer la caisse

Terminez les ventes en cours. Faites la clôture Z habituelle avant le changement de taux et conservez le ticket. Vérifiez le modèle SE-S100 sur la plaque de la caisse.

Vérifiez quelle table correspond à chaque taux. Les tables TVA1, TVA2 et TVA3 n'ont pas une affectation suisse imposée. Exemple ci-dessous : TVA1 = normal, TVA2 = réduit, TVA3 = hébergement.

Utilisez la touche point décimal pour les taux : 8.1, et non 81. ST = SUB TOTAL ; CA = CA/AMT TEND, touche espèces.

2 Saisir les nouveaux taux

Placez la clé sur PGM. Les séquences suivantes reprennent les paramètres TTC 0000 et 5003 du guide Casio. Si vos réglages sont différents ou inconnus, faites vérifier la programmation avant de les appliquer.

Table et taux	Touches à presser dans cet ordre
TVA1 normal 8,1 %	3 → ST → 125 → ST → 8.1 → CA 0 → CA → 5003 → CA → ST
TVA2 réduit 2,6 %	3 → ST → 225 → ST → 2.6 → CA 0 → CA → 5003 → CA → ST
TVA3 hébergement 3,8 %	3 → ST → 325 → ST → 3.8 → CA 0 → CA → 5003 → CA → ST

Ne programmez que les tables utilisées. Si vos taxes sont dans un autre ordre, associez le bon taux au bon code. Chaque ligne est une procédure complète. Revenez sur REG à la fin.

3 Contrôler le résultat

Contrôlez un ticket pour chaque rayon concerné, puis les PLU utilisés. Pour un montant TTC de CHF 100, la TVA incluse est environ CHF 7,49 à 8,1 %, CHF 2,53 à 2,6 % et CHF 3,66 à 3,8 %. Vérifiez aussi les textes imprimés : ils ne doivent pas afficher les anciens taux.

Conservez les tickets de contrôle et régularisez les ventes d'essai selon votre procédure habituelle. En cas d'erreur ou de résultat différent, arrêtez la modification et contactez le technicien.

4 Partie réservée aux techniciens

À vos risques et périls. Vérifier le mode TTC, les arrondis suisses, l'impression des taxes, les libellés, l'affectation des rayons et le rattachement des PLU. Un changement de taux ne suffit pas à corriger ces réglages. Ne pas initialiser la caisse ni effacer son programme pour modifier la TVA.

Sources : Casio, SE-S100 Programmation simplifiée, 23.03.2015, p. 6-7 ; AFC, taux suisses en vigueur depuis le 01.01.2024. Procédure vérifiée sur documentation, à contrôler sur la caisse.